

## Questionnaire à Meta au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

### PRESENTATION DU SERVICE

Merci d'indiquer :

- le nom des services,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice,
- le nombre de visiteurs uniques par mois de chaque service en **France** (moyenne mensuelle en **2021** et en **2022**) :

*\* NB : il est demandé à Meta de faire une réponse distincte pour chacun de ses services concernés lorsque les réponses aux questions posées ci-dessous diffèrent.*

### QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE PLATEFORME EN LIGNE DE META

1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par Meta pour appliquer sa politique de modération en la matière.

#### Gestion des risques systémiques en matière de désinformation

2. Quels sont les premiers enseignements que Meta tire de sa mise en conformité avec le règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques en matière d'évaluation et d'atténuation des risques systémiques relatifs à la désinformation ?
3. Comment Meta articule-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son service ?
4. Quels sont les premiers enseignements que Meta tire de la mise en œuvre des engagements de Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (CED) ?

#### Moyens et mesures en situation spécifique

5. Quelles mesures Meta met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
  - **la guerre en Ukraine,**
  - **le changement climatique,**
  - autres situations spécifiques (à préciser) ?

#### Actualités du service en matière de lutte contre la manipulation de l'information

6. Meta a annoncé la suppression de 11 000 emplois en novembre 2022 puis, en mars 2023, un plan de licenciement d'environ 10 000 emplois. Quelles sont les conséquences sur les équipes en charge de la lutte contre la manipulation de l'information en France et en Europe ?

7. Quelles sont les moyens mis en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information sur les canaux de diffusion (« *channels* ») lancés sur Instagram ?
8. Depuis la fin du contrat avec Media Services le 1<sup>er</sup> janvier 2023<sup>1</sup>, sur quels critères sont mis en avant de manière automatique les contenus sur *Facebook News* ?
9. Meta a-t-il des informations complémentaires à apporter concernant la campagne numérique de manipulation appelée « RRN » détectée par le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM)<sup>2</sup> ? Des moyens complémentaires ont-ils été mis en place à la suite de la détection de ces opérations ?

#### **QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE – SUIVI ANNUEL**

10. Meta est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.
11. Meta pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur ses services depuis sa précédente déclaration annuelle.

---

<sup>1</sup> <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20221103-facebook-news-meta-va-cesser-sa-collaboration-avec-media-services-filiale-de-l-afp>

<sup>2</sup> <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/maj-19062023-rrn-une-campagne-numerique-de-manipulation-de-linformation-complexe-et>